COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 14 décembre 2016.

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Yvon Primault
- Absents: Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Bruno Saillo
- Pouvoirs:
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Délibération du conseil municipal :

- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre: Après présentation faite par M. le Maire, des avis des Personnes Publiques Associées (PPA), des observations du public durant l'enquête publique, du rapport du commissaire enquêteur, des propositions de modifications mineures avec avis motivé de la commune, des documents ayant évolués après enquête publique, le conseil municipal donne ses avis motivés. Il approuve le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il approuve le Périmètre de protection modifié de l'église Saint Pierre aux liens. Il institue le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future. Il décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal. Il décide d'instituer le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble du territoire communal.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre: Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal désigne ses représentants au Syndicat du Bassin des Rivières de L'Angoumois (Sybra).
 Titulaire: Jean-Marie Drouaud; Suppléant: Bertrand Rullier.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre: Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal adopte à compter du 1er janvier 2017, les tarifs communaux proposés.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal fixe le taux de promotion pour les avancements de grade des adjoints techniques territoriaux.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des emplois communaux.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal émet un avis favorable à la mise à jour du régime indemnitaire attribué aux employés communaux :
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre: Après présentation faite par M. le Maire concernant le projet d'aménagement de Sainte Catherine, rue de Bellevue et Traverse du bourg de Garat, le conseil autorise M. le maire à produire toutes les demandes de subventions nécessaires (Enfouissement des réseaux, etc). Il approuve la réalisation du projet d'aménagement, ainsi que le plan de financement tel qu'exposé.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre: Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal accepte de passer convention avec la SAUR s'agissant de la vérification et de l'entretien courant des poteaux incendie sur le territoire communal.
- Par 15 voix pour, 00 abstentions, 00 contre: Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal accepte la revalorisation du taux de base de l'indemnité de logement des instituteurs au titre de l'année 2016 telle que proposée par monsieur le Préfet de la Charente. (Montant de base de IRL de 2185€ identique à 2015).

Informations et points divers :

- Informations.
 - Salle multi activité : audition des candidats à la maîtrise d'œuvre le lundi 14 novembre 2016.
 Architecte retenu : Olivier Gouedo à Angoulême.
- Agenda.
 - Le 13 janvier 2017 : Réunion publique. Présentation des vœux de la municipalité et rétrospective 2016.
 - Le Dimanche 29 janvier 2017 : Séance de cinéma pour les enfants. Organisé par le CCAS.
 - Du 19 janvier au 18 février : Recensement de la population sur la commune de Garat.

Fin de séance du conseil municipal à 23h00. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire, Signé : Jean-Marc-CHOISY Le secrétaire de séance,

Signé : Yvon Primault

Mairie: 133 rue du Docteur Jean Bouillaud - 16410 Garat - 05.45.60.62.73 - courriel : mairie@garat.fr - Site : http://garat.fr